

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES  
DE NOUVELLE-CALEDONIE  
1 Rue de la République  
BP 13  
98845 NOUMEA CEDEX  
[www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)  
Téléphone : 26.53.85  
Courriel : [port-noumea@douane.finances.gouv.fr](mailto:port-noumea@douane.finances.gouv.fr)

**DEMANDE D'AUTORISATION D'IMPORTATION DE TABACS  
REALISEE PAR DES PARTICULIERS  
POUR LEUR USAGE PERSONNEL**

**PRINCIPES**

- Les importations de cigares, cigarettes et autres tabacs et succédanés de tabac réalisées par des particuliers pour leur usage personnel sont autorisées **dans la limite de 5 kg (poids net) par destinataire et par an.**
- Ces tabacs ne peuvent faire l'objet d'aucune cession, qu'elle soit gratuite ou onéreuse.
- Les importations de tabac réalisées sous couvert de la présente autorisation sont soumises au paiement des droits et taxes en vigueur.
- Une copie de pièce d'identité en cours de validité doit être jointe à chaque demande d'importation de tabacs.

<b>Nom :</b>	
<b>Prénom :</b>	
<b>Date de naissance :</b>	
<b>Adresse en NC :</b>	
<b>Téléphone :</b>	
<b>Courriel :</b>	
<b>Date :</b> ___/___/_____	Signature du demandeur

Accord	Refus
	Nouméa, le ___/___/_____  Le directeur régional,